



**Tournée nationale de la société civile sur la  
réforme foncière :  
Rapport équipe Sud (Baba Ngom, Aziz Badji, Iba Mar Faye)**





L'équipe de la tournée rend visite au Préfet de Bignona

## Introduction

Du 10 au 22 Mai, une équipe composée de Baba Ngom, secrétaire général du CNCR, Aziz Badji, Président CRCR de Ziguinchor et Iba Mar Faye du Gret a sillonné la zone Sud dans le cadre des tournées de la société civile sur la réforme foncière. Ces visites ont démarré par les départements de la région de Fatick avant les étapes de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda.

Ce rapport revient sur les points de débat saillants qui sont ressortis dans les différents ateliers. Ces points concernent des éléments de politique foncière, les pistes de réforme de la CNRF, les propositions de la société civile, les pratiques foncières locales,

## Un processus de réforme bien critiqué dans sa forme par les participants dans tous les départements

Le temps où une réforme comme celle qui a créé en 1964 la Loi sur le Domaine Nationale est révolu. Aujourd'hui, il n'est même pas imaginable qu'une réforme foncière puisse se faire sans les paysans et leurs OP au-devant. Telle est la position défendue par les participants. Ils trouvent les délais de réalisation de la réforme très serrés. Les participants d'Oussouye l'ont fait savoir car pour eux, « Oussouye à lui seul, a besoin de plusieurs jours, semaines voire mois pour bien discuter de toutes ces questions, à fortiori tout le pays ». Ce n'est pas l'affaire d'un régime ou d'un mandat. Il faut prendre le temps d'en discuter car les conséquences directes des mesures seront surtout pour les générations futures.

## La réforme doit prendre le temps nécessaire, tenir compte des aspects culturels et voire la participation de certains acteurs clés

Le plus important pour ce débat en milieu diola, ce n'est pas de faire représenter les jeunes, les femmes... car la question foncière n'est pas celle des jeunes ou des femmes. C'est surtout l'affaire des hommes âgés et si eux ne sont pas présents dans les débats, les textes pourront certes changer mais rien dans les pratiques ne bougera. Il y a des zones où aucun jeune ou femme n'ose aller parler du foncier pour le village. Une chose est sûre, une réforme est inéluctable car on ne peut pas continuer à gérer les terres comme c'est le cas aujourd'hui mais cela demande du temps dans les débats et l'implication des vrais acteurs qui ont la force de changer les choses à la base. Aucune femme, aucun jeune, aucun chef de village, aucun maire ne peut appliquer une Loi sur le foncier en Casamance si ce n'est pas accepté par les vieux qui gèrent les terres. Il faut dans une zone comme Oussouye impérativement impliquer les rois dans un tel débat, sinon c'est parti pour ne rien produire de positif et d'acceptable aux yeux des populations.

Ce qui ressort en Casamance, c'est que la question foncière est sensible en milieu diola. « Ce n'est pas aux autres de venir leur dire qui doit être mandaté pour discuter d'une telle question



et parler en notre nom sur ces questions » a lancé un participant. Il faut la participation des vieux, des chefs de village, les féticheurs gardiens des bois sacrés... sinon, dans des zones comme Mlomp rien ne marche. Et ils n'ont pas besoin de représentant, ils doivent y être tous pour se sentir concernés et être prêt à accepter la future réforme.

L'idéal auraient été d'avoir des commissions qui synthétisent au niveau communal, d'autres au niveau départemental jusqu'au régional et national. Cela aurait permis de mieux impliquer les acteurs et de s'assurer de leur appropriation de la réforme.

« Prenons le temps que demande cette réforme. Du sang et beaucoup de sang même a coulé en Casamance, donc de grâce ne précipitons pas cette réforme pour encore en faire couler chez nous » a lancé un participant..

La gestion du foncier a beaucoup de réalités et de mythe et d'éléments de culte jusqu'à présent en Casamance que ni les jeunes ni les femmes. Les jeunes et les femmes ne prendront jamais le risque de s'engouffrer dans cela car on risque notre vie. Pour exemple, des discussions et désaccord autour d'un barrage ont fait qu'à cause de la mystique, ce barrage n'a jamais d'eau quel que soit l'abondance de la pluie. Et c'est de la même manière que des terres deviennent improductives. L'Etat doit savoir qu'on ne le laissera pas faire ce qu'il veut de nos terres. Elles sont sacrées et on y a mis des choses sacrées qui font que qui s'y frottent s'y pique. Si la question foncière est évidemment importante partout, elle l'est davantage en Casamance où on ne part pas au tribunal pour régler les conflits, ceux-ci se règlent à travers les pratiques mystiques.

### **Des pratiques foncières multidimensionnelles et très diversifiées qui renseignent sur la complexité de la question foncière et de la nécessité de prendre du temps pour la réforme**

Entre zones agro écologiques, départements, régions, communautés ethniques... il y a des différences parfois considérables dans les relations à la terre et les pratiques foncières. Ce qu'il faut noter c'est que partout, les pratiques ont lieu « à l'ombre du droit ».

Des difficultés sont notées et méritent d'être soulignées.

-Pour les pêcheurs de la Casamance, l'accès aux affluents est conflictuel et posent de sérieux problèmes entre différents usagers.

-La question des quotas d'exploitation forestière se pose également car pour les forestiers de Goudomp par exemple, il faut qu'ils soient affiliés à une association de Ziguinchor pour pouvoir exploiter. Les permis sont donnés à des gens de Dakar et d'ailleurs qui viennent les utiliser comme ouvrier. Pour eux, il faut décrire cela de la même manière qu'on décrit ceux qui viennent prendre les terres des agriculteurs pour faire d'eux des ouvriers agricoles. En plus, les forestiers considèrent qu'un paysan ne peut pas les représenter dans des cadres où on discute de foncier car chaque corporation a ses problèmes.

-Des villages spontanés sont créés sur des terres du Domaine nationale et parfois même sur des forêts sans accord de la commune



- Dans la vallée de l'Anambé, les PCR ont procédé pendant longtemps par ignorance à l'affectation de terres sur les périmètres aménagés alors que ce n'est pas de leurs compétences. Sodagri a initié des POAS pour améliorer la gestion mais il y a toujours des difficultés

-Dans la zone de Médina Yoro Foula, le commerce clandestin de tronc d'arbre a occasionné la dégradation de la forêt et l'accès anarchique au foncier. Ce bois est commercialisé à la frontière gambienne à raison de 25000 frs l'unité.

-Beaucoup de conflits d'accès à la terre entre sur fond de destruction de la forêt existent entre autochtones et migrants venus du bassin arachidier pour s'installer sur des « terres neuves ». S'y ajoute l'accès à la terre par déforestation pour les besoins de la coton culture.

-Les femmes souffrent dans la zone pour accéder à la terre. Même en cas d'héritage, les femmes ne peuvent y avoir accès. Quand elles ont accès, c'est d'habitude sur les mauvaises terres. Elles peinent également à se faire prêter des terres pendant que leurs frères louent ou vendent les terres familiales. Si la Loi est durcie, il est clair que les femmes auront davantage de difficultés à accéder à la terre

## **Des participants en phase avec les propositions de la société civile**

En majorité, les participants sont d'accord avec les propositions de la société civile mais avaient souhaité qu'elles soient davantage partagées afin que les décisions de la CNRF puissent être influencées. Ils ont exprimé le souhait de voir la réforme déboucher sur une bonne symbiose entre les pratiques traditionnelles et les besoins de la modernité. « Nous voulons rompre avec le fait que la terre ne nous appartient pas à nos familles et qu'en réalité nos enfants ne les héritent pas malgré des centaines d'années d'exploitation mais nous ne voulons pas lui ôter son caractère de bien collectif » ont-ils laissé entendre. Malgré les remarques sur les manquements des collectivités locales dans la gestion du foncier, la majeure partie des participants penche pour une gestion des terres par les mairies mais avec un contrôle des citoyens et de l'Etat. Ils se disent éloigné de l'Etat qui a tout le temps des procédures chères et complexe et un pouvoir auquel il est difficile de s'opposer en cas de désaccord. Selon les femmes de Gossas : « Quand les terres seront entre les mains de l'Etat, les femmes rencontreront davantage de difficulté à y avoir accès. Il est plus simple de négocier avec nos pères, oncles et frères au sein des familles et des communes qu'avec l'Etat ».

Pour certains, il faut finir avec le bénévolat dans les communes. Si le maire ou ceux qui travaillent sur ces questions n'ont ni salaire ni conditions respectables de travail, il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils puissent résister à la corruption et à certaines pratiques malsaines sur les terres.

Pour eux, ce que la société civile appelle dans ses propositions comités villageois existait déjà dans la majeure partie des localités (Goudomp par exemple). Seulement, il faut les renforcer car dans le passé ce comité n'était composé que des sages. Il faut insister sur leur composition et leurs relations avec les collectivités locales.



L'idée d'une réforme uniforme a été également rejetée eu égard au fait que les zones ont leurs propres réalités et des spécificités à considérer : ce qui est succès quelque part, peut être échec ailleurs. Avant de passer à des titres réels, il faut d'abord penser à faire le zonage des terres afin de laisser des parcours de bétail inaliénables pour le bétail et les éleveurs. Quelle que soit l'allure de la réforme, il faut que les familles qui occupent ou exploitent des terres actuellement continuent leurs activités sur ces terres.

### **Un message fort qui a retenti partout : Oui pour intégrer l'agro-business mais non à l'accaparement des terres !**

Partout, les participants ont vu dans les pistes de réforme de la CNRF, une volonté manifeste de l'Etat à favoriser et promouvoir l'agro-business. Les populations sont bien conscientes de la possibilité d'avoir l'agro-industrie à côté de l'agriculture familiale mais pensent que les investisseurs peuvent contacter avec les familles d'exploitants sur la base de contrat bien défini au lieu de s'accaparer des terres. Si les terres de la zone ne sont pas accaparées à outrance, c'est surtout à cause de leur pauvreté.

### **Des préalables à régler avant toute réforme**

La question du découpage administratif est revenu à plusieurs reprises dans les débats au niveau des différents départements comme un point à régler au préalable. Les zones d'ombre de l'acte III de la décentralisation et de la communalisation intégrale ont aussi été abordées partout. L'idée la plus partagée c'est de dire, si l'acte 3 et la communalisation intégrale doivent faire perdre aux anciennes communautés rurales les compétences qu'elles avaient sur les zones de terroir, autant retourner à l'ancien système car ce qui les intéresse le plus ce n'est pas de dire qu'ils habitent une commune mais c'est de pouvoir contrôler et gérer nos terres comme par le passé. Donner aux communes des baux ou la pleine propriété, donc des pouvoirs renforcés sur le foncier, sans régler d'abord la question des limites, c'est créer les conditions de guerres fratricides. Il faut mettre en place des comités ad hoc qui doivent gérer cette question des limites qui est plus compliquée qu'elle n'apparaît.

(NB : A Booukiling, il y a eu des échanges houleux dans la salle entre le maire de Faouane et celui de Tank car ils vivent des conflits de limite).

A Fatick, le préalable majeur reste la lutte contre la salinisation des terres. Les participants pensent qu'avant de parler de Réforme, il faut d'abord et avant tout parler de lutte contre la salinisation car toutes leurs terres (surtout les faros cultivés dans le passé par les femmes pour le riz) sont en train d'être perdues à cause du sel. Cela doit déjà être pris en compte dans une politique foncière car 33% des terres se sont salinisées. Ceci d'autant que dans des zones comme Djilass où les changements climatiques ont presque gâté l'activité des pêcheurs, il faut s'attendre à une reconversion/retour vers l'agriculture de certains pêcheurs.

Avant de parler de baux ou sous-baux, il faut d'abord penser à désaffecter les terres affectées depuis des années et qui ne sont pas exploitées par leurs affectataires pendant que d'autres en ont besoin



« L'avenir de nos terres et de nos enfants doivent nous interroger. Si je prends mon exemple, en 40 ans de mariage j'ai eu 5 fils. Deux parmi eux ont eu 4 et 3 enfants. Ce qui fait 12 personnes usager potentiel des 15 ha de terres que j'ai actuellement. Comment eux vont pouvoir exploiter ces terres d'ici 15 ans quand d'autres petits fils arriveront ? Quand je pense à cela, je ne peux dormir. C'est cela qui doit être la question de fond de cette réforme et non de commencer à parler de bail et de sous bail ». Ces propos d'un participant à Bounkiling témoignent des points non abordés par la réforme et qui pourtant, préoccupent les populations.

### **Des réticences certaines sur les types de titre proposés par la CNRF**

Si on doit aller vers des titres réels, il va falloir alléger les procédures pour que cela soit efficace et que les populations adhèrent contrairement à ce qui s'est passé avec la venue de la Loi sur le Domaine national. S'il faut choisir entre baux et sous baux, mieux vaut que les populations accèdent aux baux. Ce qui veut dire dans ce cas que l'Etat cède les terres aux CL en pleine propriété. Telles sont les positions presque partagées par tous.

Cependant, tous considère que passer aux baux et TF dans un contexte où déjà il y a tellement de conflits (terres familiales vendues sans le consentement de tous ou accaparées par une partie des héritiers au détriment des autres) en cours au sein des familles pose de sérieux problèmes. Si c'est moins compliqué de faire des baux sur les terrains à usage d'habitation, ce sera difficile et compliqué de faire des baux et TF sur des terres appartenant à des familles et communautés à moins qu'il soit possible d'avoir des baux collectifs à côté de ceux individuels.

En plus, si on ne maintient pas des zones d'accès libre comme le Domaine national le permettait, l'élevage extensif risque de disparaître lorsque toutes les terres auront des propriétaires connus et reconnus.

### **Conclusion**

Malgré quelques difficultés organisationnelles, cette tournée s'est très bien passée et a permis des échanges intéressants avec les acteurs à la base. Avec cette tournée, les acteurs ont été mieux préparés aux concertations avec une meilleure maîtrise de la réglementation et une bonne connaissance des pistes de réforme de la CNRF et les propositions de la société civile et leurs enjeux. Cependant le constat c'est que les autorités administratives, élus et autres n'étaient même pas informés de la venue prochaine de la CNRF, ils n'ont jamais vu les documents et options de la CNRF. Ces propos d'un agent technique de l'Etat lors d'un atelier dans un des départements est édifiant de ce point de vue : « Je suis agent technique de l'Etat qui travaille autour du foncier mais c'est vous qui me donnez l'information sur cette réforme et c'est vraiment dommage. Je pense que cette question doit prendre du temps sinon, aucune réforme ne passera »

Les participants pensent que les paysans et les OP savent ce qu'ils veulent et ce qui est important mais le problème c'est « quelle alliance nouer ? On parle des élus comme alliés potentiels mais on sait que leur crédibilité n'est pas certaine car pendant le processus, ce seront les positions des partis qu'ils vont soutenir et nous paysans et OP resteront seuls dans



le combat. Il faut donc qu'on s'assure de l'engagement réel de nos alliés ». Ceci est nécessaire d'autant que « très souvent quand l'Etat dit qu'il veut réformer, il a déjà ses textes presque élaborés et qu'il veut juste faire passer et légitimer par un semblant de discussion avec les acteurs concernés».